

A 15 H 00 les 2 camionnettes transportant les cercueils sont arrivées sur place, accompagnées du responsable de la société des Transport Posthume de Mayotte, M. Jean L' Huillier. Ce dernier, réserviste de l'Armée Française, en fonction, ce matin là, au détachement de la Légion Etrangère, était en tenue militaire.

Ce dernier refuse, dès son arrivée, d'effectuer l'enterrement devant la presse. Il justifie son refus en indiquant que ses agents, tous mahorais, ne souhaitent pas être filmés, ni photographiés.

Après discussions, les journalistes, comprenant que l'enterrement n'aurait pas lieu en leur présence, décident de quitter les lieux.

L'enterrement proprement dit des cercueils a été retardé par toutes ces discussions. Il a lieu à partir de 16H20, selon les règles et pratiques du service funéraire de Mamoudzou, après creusement complet de la fosse, rendu difficile par le terrain escarpé.

Un fundi s'est rendu sur les lieux vers 17H, en accédant par le bas du cimetière, côté MJC, suivis d'une quinzaine de personnes, dix femmes restant à l'extérieur. Il a alors prononcé des « fatihas », en hommage aux disparus.

Durant les travaux aucune famille ne s'est présentée. Seule était visible, au niveau de la MJC de M'Gombani, une douzaine de personnes, dont des membres de l'association d'aide aux immigrés clandestins, CCCP (Coordination pour la concorde, la convivialité et la paix), bientôt rejointe par les deux journalistes après leur départ du cimetière.

Le Commandant de Police E.F.
Chef de service du S.I.G.
de Mayotte

Pierre LAURENT.